

# COMMUNE D'AINAY LE CHATEAU



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

du 16 Décembre 2011

L'an deux mille onze, le seize décembre, à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni le Conseil Municipal de la Commune d'Ainay le Château

### ETAIENT PRESENTS :

Stéphane MILAVEAU	X	Jacqueline THEVENIN	X	Dominique MOREAU	X
Claude MICHEL	X	Gérard REVIDON	X	Serge BERNADON	X
Marc SIGNORET	X	Christine BIOUS	X	Anne-Marie MERY	X
Thierry AUDOUIN	X	Sylvain GAUMET	X	Corinne TREBOSC	X
Françoise MARANDE	X	Virginie LAVALETTE		Bernadette ACCOLAS	X

ASSISTAIENT ÉGALEMENT : Mme Françoise SCHEEPERS – M. Jean-Luc REBY

### Point n° 1 : Approbation du compte rendu de la réunion du 18 novembre 2011

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

### Point n° 2 : Communauté de communes – Transfert de compétences

- Le conseil municipal de la commune d'Ainay-le-Château procède au vote relatif à la modification de l'article 6 des statuts de la communauté de communes du pays de Tronçais proposée par la Communauté de Communes du Pays de Tronçais.

**La proposition est refusée à 12 voix « Défavorables », 2 voix « Favorables », 0 « Abstention ».**

- Le conseil municipal de la commune d'Ainay-le-Château procède à un second vote relatif à l'intérêt communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Tronçais :

- En matière d'aménagement de l'espace communautaire :  
schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;  
zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire,

- En matière de développement économique:

aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique qui ne sont pas d'intérêt communautaire ; actions de développement économique d'intérêt communautaire,

- Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire,

**La proposition est refusée à 13 voix « Défavorables », 1 voix « Favorables », 0 « Abstention ».**

### Point n° 3 : Travaux en cours

- 1) **Remparts :** Pas de problèmes liés aux intempéries hivernales. Les subventions relatives à la tranche 2010 sont en passe d'être soldées.

- La construction située en bas de la rue creuse dite « maison Jacquet » a été démolie pour des raisons de sécurité et pour permettre une meilleure lisibilité des remparts.
- La tour « penchée » sera renforcée au lieu d'une réfection complète, initialement prévue.

2) Maison d'accueil des pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle  
Les travaux de gros-œuvre avancent rapidement.

3) Assainissement : Après analyse des offres, l'entreprise Centre Voirie a été retenue, sa proposition étant la plus économiquement faible.

#### **Point n° 4 : Eco-quartier**

Le cahier des charges final a été proposé par l'architecte, Monsieur Stéphane PICHON. Il doit être présenté pour validation à Monsieur CARVES, architecte des bâtiments de France, le 26 décembre.

Un nouveau chiffrage pour la viabilisation du terrain a été présenté, tranche par tranche.

#### **Point n° 5 : ALLIER HABITAT**

Suite à la réunion d'information du 14 septembre 2011 où nous avons pris connaissance de la mise en place du dispositif de redressement des finances d'Allier Habitat, il est nécessaire de se positionner face à la proposition du Conseil Général de l'Allier.

Rappel des faits : la commune d'Ainay-le-Château s'était portée garant à hauteur de 80%, par le passé, comme toutes les communes, qui disposaient d'appartements gérés par cet organisme public d'HLM.

Aujourd'hui, le Conseil général de l'Allier propose de se porter garant à la place des communes et demande une contre-garantie d'emprunt en cas de défaillance.

La commune accorde, à l'unanimité, la contre-garantie d'emprunt de la garantie du Conseil général de l'Allier en cas de défaillance de l'Office public départemental de l'habitat « Allier Habitat » à l'exécution des conditions financières qui lui incombent en application des contrats de prêts et accepte de s'engager au strict paiement de la garantie consentie par le Conseil Général.

#### **Point n° 6 : Questions diverses**

- 1) Reprise de la pharmacie suite au départ en retraite de Mme BOUCAUMONT : M. le Maire informe le conseil que l'officine sera reprise en mai 2012 par son fils le Docteur Mayeul BOUCAUMONT. Des travaux de mise aux normes étant nécessaires, la commission travaux se mettra en rapport avec M. BOUCAUMONT pour envisager notamment la transformation du trottoir pour réaliser un accès handicapés.

2) Visite de la commission de sécurité du 30 novembre 2011

De menus travaux de mise aux normes sont nécessaires, il s'agit notamment dans la salle des fêtes de prévoir des coupures de la sonodès qu'un bouton d'alarme est activé.

3) Salle des fêtes

A de nombreuses reprises il a été constaté que le matériel de cuisine n'était pas propre. Des denrées alimentaires ont été retrouvées dans le four, les toilettes sont restées très souillées...

Le Conseil Municipal déplore ces agissements et demande à ce que, dans ces cas-là, la personne chargée de l'entretien, ne fasse pas le ménage et qu'un élu soit appelé pour constater l'état dans lequel la salle a été rendue.

Régulièrement un agent chargé de l'entretien fait le ménage dans les salles communales mais **cela ne dispense pas les locataires d'assurer un ménage complet et approfondi. Le locataire doit rendre les locaux dans l'état dans lequel il l'a trouvé.**

Cela s'applique à **tous les équipements y compris la voirie.**

4) Bilan d'activité de la médiathèque

M. le Maire remet aux élus le bilan des activités 2011 de la médiathèque.

Les activités organisées par Mme Nathalie PASQUIER sont tout à fait satisfaisantes. La redynamisation de l'outil est grandement saluée par l'ensemble des élus.

5) Agents recenseurs

Le recensement aura lieu du 19 janvier au 18 février 2012.

Trois agents recenseurs ont été recrutés, il s'agit de :

- Fanny DUBARLE
- Audrey AUGONNET
- Sabrina PAULHIAC

Un tirage au sort sera organisé pour l'attribution du secteur sur lequel elles mèneront cette enquête essentielle et obligatoire.

**L'ordre du jour épuisé, M. le Maire lève la séance.**

**Le prochain conseil municipal est fixé**

**Le vendredi 20 janvier 2012 à 19h00**